



Ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative

Le directeur général de la santé

Paris, le 17 DEC. 2008

Monsieur le Président,

A la suite des engagements pris par le gouvernement lors de tables rondes du Grenelle de l'environnement des 24, 25 et 26 octobre 2007 et conformément à loi relative à la politique de santé publique adoptée en août 2004, les ministères en charge de l'écologie et de la santé sont chargés d'organiser l'élaboration du second Plan National Santé Environnement (PNSE).

Dans leur lettre de mission en date du 27 décembre 2007, complétée par lettre du 11 avril 2008, les ministères chargés de l'écologie et de la santé ont confié au Pr Marc Gentilini, Président de l'Académie de Médecine, la responsabilité de piloter un groupe partenarial afin d'élaborer le second PNSE (PNSE 2).

Ce groupe partenarial est constitué de représentants de l'Etat, des élus, des associations de protection de l'environnement, des employeurs et des salariés. Cette constitution pluraliste permettra, conformément aux recommandations de l'évaluation à mi-parcours du premier PNSE, d'élaborer des propositions partagées par les différents acteurs en matière de santé environnement.

Un premier projet de propositions pour le PNSE 2 (2009-2013) a d'ores et déjà été élaboré en octobre dernier. Il est actuellement soumis à consultation aux différents acteurs dans les régions.

Monsieur Christian SAOUT
Président de la Conférence nationale de santé
14 avenue Duquesne
75350 Paris 07 SP

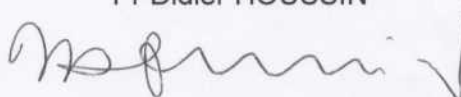
Conformément aux engagements du Grenelle, la réduction des inégalités environnementales constituera un axe structurant du PNSE2. Ces inégalités environnementales sont en effet un des déterminants des inégalités sociales de santé. Elles peuvent avoir pour origine tout à la fois, l'environnement naturel, du fait de la géologie, les dégradations de l'environnement par l'activité humaine, les conditions d'aménagement du territoire et d'habitat, mais également les activités professionnelles. Leur réduction s'inscrit sous les signes de la durabilité des politiques d'aménagement du territoire et de développement et doit mobiliser l'ensemble des acteurs tant au niveau régional que national.

Dans ce contexte, je souhaite que la Conférence nationale de santé puisse se prononcer sur les objectifs prioritaires du futur PNSE 2, en parallèle au travail mené actuellement dans les régions, ainsi que sur les méthodes de construction et la gouvernance de ce plan. Les questions suivantes pourraient notamment être abordées : la prise en compte des résultats de l'évaluation du PNSE 1, le pilotage efficace du PNSE 2, la mobilisation des différents acteurs, la déclinaison du PNSE2 au niveau régional, etc.

L'avis de la Conférence nationale de santé pourra être rendu à l'occasion de sa séance plénière du 12 mars 2009. Les services de ma direction se tiennent à votre disposition pour vous apporter toute l'aide nécessaire à la production de cet avis.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le directeur général de la santé
Pr Didier HOUSSIN



PJ : Propositions pour un second PNSE 2009-2013 – octobre 2008.